

Mai 2015 : plan social chez Bretagne Ateliers... et ce n'est pas le « coût du travail » qui est en cause !

Bretagne Ateliers a officialisé son plan social le lundi 11 mai 2015 en annonçant un plan de « départs volontaires » concernant a priori 80 salariés sur les 550 comptabilisés dans les effectifs.

La cause ?... le désengagement de son principal client situé juste en face... PSA La Janais !

Curieusement le plan social a été annoncé quelques jours après le passage de Carlos TAVARES, PDG de PSA ... venu clamer haut et fort que le site de la Janais continuera à exister si et seulement si les aides publiques sont conséquentes ! En fait, le système est relativement simple à comprendre : plus l'entreprise fait des bénéfiques... plus fortes sont les exigences de fonds publics !

Il faut apprécier les chiffres de 2014 (*extrait Communiqué de presse PSA 2015*) :

Le Résultat Opérationnel Courant du Groupe progresse de 1 269 millions d'euros et s'établit à +905 millions d'euros, contre -364 millions d'euros en 2013. **Le Résultat Opérationnel Courant de l'Automobile** progresse de 1 102 millions d'euros et s'élève à +63 millions d'euros contre -1 039 millions d'euros l'année précédente, bénéficiant en particulier d'effets mix produit et prix positifs, qui reflètent le succès des lancements récents des marques et la politique de pricing power. Le progrès réalisé s'appuie également sur la poursuite de la réduction des coûts fixes.

Avec sa quote-part dans les résultats de ses Joint Ventures DPCA et CAPSA en 2014, le résultat opérationnel Automobile proforma s'élèverait à 366 millions d'euros, en progression de 1 246 millions d'euros.

C'est sans doute çà la responsabilité du donneur d'ordre !

Mais le désengagement de PSA n'est pas la seule raison invoquée

Dans une entreprise de l'économie sociale et solidaire comme Bretagne Ateliers, la différence avec une entreprise capitaliste doit se faire notamment par sa gouvernance.

Or l'employeur parle de la « diminution de l'efficacité de personnes handicapées face aux attentes de l'emploi en entreprise adaptée... » du « vieillissement de la population salariée... » et « d'une orientation d'une certaine catégorie vers l'ESAT »

→ En clair le handicapé vieillissant n'est plus rentable !

Aujourd'hui et après 40 années d'existence, la direction de Bretagne Ateliers prétend que les aides de l'Etat au poste de salarié handicapé ne suffisent plus.

L'ESAT devient une « bouée financière de sauvetage » en transformant le statut du salarié en usager avec une prise en charge quasi-totale de l'handicapé par l'Etat ! Mais une protection sociale quasiment nulle (droit à retraite fortement diminué)

Si aujourd'hui un travailleur handicapé se retrouve en entreprise adaptée, ce n'est pas une volonté de sa part, mais souvent suite à un accident de vie ou de travail.

La priorité donnée aux intérêts financiers contre l'intérêt social conduit aujourd'hui la direction de Bretagne Ateliers à exiger que les travailleurs handicapés, pourtant très peu coûteux à l'entreprise soient aussi performant et rentable que le salarié du donneur d'ordre.

C'est totalement contraire aux principes sensés guider une entreprise dite sociale et solidaire comme Bretagne Ateliers. C'est tout à fait inacceptable.

La CGT et FO dénoncent cet aspect de gestion de l'emploi de salariés en situation de handicap. L'utilisation de fonds publics doit servir l'emploi et pas autre chose.

L'emploi doit être la priorité et pour pallier aux difficultés économiques de l'entreprise, l'Etat doit mettre la main à la poche.

Discrimination syndicale

Dans cette situation tendue socialement à Bretagne Ateliers, les organisations syndicales CGT et FO condamnent les pressions exercées sur leurs syndiqués et élus.

Des pressions allant jusqu'aux licenciements pour « insuffisance professionnelle » d'un syndiqué FO et d'un élu CGT.

Alors qu'en 2009, le coordinateur des projets sociaux de Bretagne Ateliers énonçait à la presse « *on regarde ce que le salarié peut faire ou plutôt ce qu'il ne peut pas faire. Et on adapte son poste* » : le poste était donc adapté au travailleur handicapé.

Aujourd'hui, en 2015, le travailleur handicapé doit s'adapter au poste...sinon, il est licencié pour insuffisance professionnelle !

Ces licenciements seront contestés devant une juridiction prud'homale.

Si l'on rajoute à cela de la rétention d'information (nos élus CGT et FO n'ont pas eu le droit de consulter le rapport KPMG préalable au plan social), la question du respect des organisations syndicales représentatives au sein de l'entreprise se pose fortement !

Mais on ne fera taire ni la CGT ni Force Ouvrière !

Demande de rencontre avec le préfet

Cette distance de la direction de Bretagne Ateliers envers les organisations syndicales CGT et FO nous oblige à chercher l'information vers les employeurs réels des salariés de Bretagne Ateliers... l'Etat !!

Une rencontre avec le préfet ayant été sollicitée, ce sera finalement la DIRECCTE qui recevra les organisations syndicales CGT et FO.

Les organisations syndicales CGT et FO continueront à vous informer des suites.

Rennes le 20 mai 2015